



Antenne d'**écoute** et de **formation** de Choisir la vie

COMMUNIQUÉ

Paris, le 2 octobre 2018

Menace pour les professionnels de santé médicaux et para-médicaux à exercer leur clause de conscience pour l'avortement?

« Ne fais jamais rien contre ta conscience même si l'État te le demande »
Albert Einstein

Mme Rossignol, sénatrice de l'Oise, a déposé, le 28 septembre dernier, une proposition de loi visant à supprimer la possibilité, pour un médecin, une sage-femme, une infirmière ou un auxiliaire médical, de refuser de « pratiquer » ou de « concourir » à un avortement, c'est-à-dire de faire usage de sa clause de conscience. Ne nous y trompons pas : depuis le vote de la loi Veil, l'État tente de pervertir les sens éthique et civique des professionnels de santé en leur imposant de « retirer des vies » alors même que leurs missions consistent à les soigner !

L'exercice de la clause de conscience manifeste la liberté des professionnels à soigner selon une éthique et des valeurs qui sont les leurs, dans un souci du plein respect de la dignité et de la vie humaine.

La liberté de conscience est inscrite dans la plupart des grands textes internationaux, reconnue comme une valeur éthique fondamentale et garantie de toute forme de dictature. En 1950, le principe de Nuremberg dans son alinéa IV, a d'ailleurs fait de l'objection de conscience une obligation.

A la suite de beaucoup de gynécologues/obstétriciens et autres professionnels de santé directement concernés, le mouvement « *Nos mains ne tueront pas* », appelle au maintien du recours libre à l'exercice de clause de conscience pour les professionnels de santé.

Si l'État français venait à le supprimer, nous soignants, conserverons la liberté, et même le devoir impérieux, au prix d'une désobéissance civile collective, d'exercer notre objection de conscience pour le respect de la vie et de la dignité humaine afin de ne pas rester complices d'un mal que nous dénonçons.

Est-il juste d'instrumentaliser les soignants à l'assouvissement du droit individuel de chacun, fut-il érigé en loi ?

Odile GUINNEPAIN

Responsable de l'antenne « *Nos mains ne tueront pas* »
de l'association Choisir la Vie.

02 54 01 11 24 / 06 74 18 25 30
nosmainsnetuerontpas@gmail.com



Choisir la Vie - 70 bd Saint Germain - 75005 PARIS
Tél. 01 45 53 56 80 - info@choisirlavie.fr - www.choisirlavie.fr